

ordre public 2 e bureau

Nous maire Officiers Municipaux et membres du conseil gnt
De La Commune de Redon District De Carpentras, Certifions
que Sur La demande a nous faite par Le Citoyen Joseph Bernand ^{son fils}
De Luy accorder un Certificat de Civisme, Le Conseil gnt Considerant
que Ledit Bernand a toujours joui de La Reputation de Bon Citoyen et
Dailleurs ayant Connaissance de Son Civisme, a unanimement delibere
dans La Seance D'aujourd'uy 16 nivore de Luy accorder le pnt Certificat
de Civisme que nous avons signe et fait apposer Le sceau de La municipalite
Bonre En la maison Commune le 16 nivore lan 2^e de La Republiq. une enu de

et Cedon

Le maire *Joseph Bernand*

Talens officier

nomme officier public

villiers notable

Le conseil

Joseph Bernand

4n et approuve par Lesous president et membres du conseil de
surveillance ce 19 edrope lan fleur de la republique francise
Triboulet pres d f joule

Joseph Bernand

Joseph Bernand

ARCHIVES
DE VILLEUR



Stables Es.
partement De

Vu audit lieu de Carpentras
Espectivement de l'aveu de Carpentras
Ce 2. versé au 2 delà de quel grain
un quel

Carpentras
N^o 141

Carpentras

Carpentras

Carpentras

Carpentras

Doc 3

Certificat de civisme de Joseph Bernard, 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Arch. dép. de Vaucluse, 7L52.

Le document est réalisé sur un support papier, recto verso. Il est daté du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Il porte, en bas à gauche du recto, le sceau de la municipalité, gage de son authenticité.

Ce certificat de civisme a été rédigé par la municipalité de Bedoin, à la demande de Joseph Bernard. Il est approuvé le 19 nivôse an II (8 janvier 1794) par le comité de surveillance du district de Carpentras.

Ce document est rédigé dans un double contexte :

- *National* : depuis la loi des suspects (17 septembre 1793), les suspects (« soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits ») peuvent être arrêtés. Les comités de surveillance ont pour charge de dresser la liste des suspects. Les certificats de civisme deviennent alors presque indispensables pour ne pas être considérés comme suspects.
- *Local* : durant l'été 1791, le rattachement du Comtat Venaissin est entériné par la population mais Bedoin fait partie des communes résolument papistes. Par ailleurs, Bedoin sert de refuge au clergé réfractaire. Enfin, proche des milieux cléricaux, on peut comprendre que Joseph Bernard ait pris les devants en demandant aux officiers municipaux de rédiger ce certificat de civisme.

Mais ce certificat n'est d'aucune utilité à son détenteur. L'affaire de Bedoin éclate en mai 1794, et le 28 mai 1794 Joseph Bernard est condamné à mort.